

- Madame, Monsieur le maire
- Communes forestière de l'agence de Metz

Agence territoriale  
de Metz

- Metz, le 23 mars 2021
- 

Affaire suivie par : Pierre-Jean MOREL

Téléphone : 03 87 39 95 31

Courriel : morel.pierre-jean@onf.fr

N. Réf : pjmal n° 21. 020

1, rue Thomas Edison  
57070 METZ  
Tél. : 03 87 39 95 30  
ag.metz@onf.fr

Objet : chenilles processionnaires du chêne – **Information générale**

Madame, Monsieur le maire,

En ce début d'année 2021, les correspondants observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF) signalent un niveau de ponte de chenilles processionnaires globalement aussi élevé que lors des dernières années. Ces observations laissent présager des risques important de pullulations de chenilles lors de leur phase la plus dérangeante pour l'homme.

Cependant, toutes les forêts ne sont pas également touchées. Aussi, votre Technicien Forestier Territorial est à même de préciser le niveau d'infestation de votre forêt.

Le présent courrier est accompagné d'informations complémentaires sur l'espèce et quelques considérations afférentes, ainsi que d'une fiche de vigilance.

### **Principales recommandations pour les communes**

Avant tout demandez un diagnostic rapide à votre technicien forestier sur le niveau d'infestation par les chenilles processionnaires.

En cas de pullulation, nous vous conseillons :

- ❖ Pour les activités en forêt :
  - d'informer les usagers de la présence des chenilles processionnaires, par la pose d'affiches suivant le modèle joint, dès qu'elles atteignent le stade L2 et jusqu'au retour des périodes pluvieuses d'automne,
  - de fermer l'accès aux zones accueillant beaucoup de public durant la période la plus dangereuse.
- ❖ Pour la protection des habitants riverains de forêts, seul un traitement des lisières les plus proches au bacille de Thuringe (voir méthodes de lutte) peut être envisagé afin d'atténuer légèrement les désagréments liés à la proximité des chenilles.

La fiche jointe détaille quelques informations utiles sur :

- L'écologie et le cycle de la Processionnaire du chêne,
- Les risques pour la santé humaine,
- Des consignes de prévention,
- Les méthodes de lutte.

## Considérations plus générales des enjeux forestiers au regard de la santé humaine

Les espaces forestiers sont des milieux appréciés par nos concitoyens pour la détente, mais il y a lieu de considérer qu'ils ont aussi une vocation la production de bois et de préservation de la biodiversité.

Aussi, afin de préserver la santé de nos concitoyens, les élus et leurs conseillers doivent les informer des risques et contraintes inhérents à la proximité et à la fréquentation des espaces forestiers.

En ce sens, les éléments suivant doivent être rappelés :

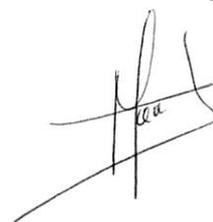
- les chenilles processionnaires concernant notre région sont inféodées exclusivement aux **chênes**, les autres chenilles forestières pouvant pulluler sont la plupart du temps inoffensives,
  - de nombreux autres « insectes » piqueurs sont présents en forêt sans pullulation particulière : similies, aoutats, tiques, guêpes, taons, moustiques ...
  - de nombreux autres risques menacent promeneurs et riverains (chutes de branches et d'arbres, mycètes et bactéries, ...).

En conséquences, pour une bonne préservation des intérêts humains et forestiers, il faut conseiller à nos concitoyens le **port de pantalons et manches longues pour une bonne prévention lors des sorties en forêt**, éventuellement améliorées par des répulsifs à appliquer sur les vêtements, et interdire toute nouvelle construction à moins de 30 m des lisières.

Contact site ARS Grand Est : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Directeur d'agence



Pierre-Jean MOREL

*Copie : Préfecture, ARS, ASCOFOR57*

*Pages jointes : présentation « La processionnaire du chêne »*

## La Processionnaire du chêne

### Écologie et cycle

La processionnaire du chêne est un lépidoptère inféodé aux chênes de nos régions. Il développe son cycle sur une année. Les femelles adultes pondent leurs œufs dans les houppiers de chênes en automne.

Les chenilles éclosent en avril et se développent au cours de 5 phases larvaires (L1 à 5) puis forment une chrysalide avant éclosion du papillon. Les mues se déroulent dans des nids caractéristiques dans les branches ou sur les troncs des chênes.

Les chenilles se nourrissent de feuilles de chênes provoquant des défoliations parfois spectaculaires. Les chênes ont cependant la capacité de refaire leur houppier (polycyclisme).

A partir du 3ème stade larvaire (L3), les chenilles portent des poils urticants microscopiques (0.1 à 0.2 mm). Ces poils en forme de harpons contiennent une toxine allergisante : la thaumetopoeine. Ces poils sont les plus actifs de juin à août par temps sec, mais les nids remplis de poils conservent leurs propriétés urticantes plusieurs mois après la disparition des chenilles, voire 1 à 2 années.

### Risques pour la santé humaine : en principe peu sévères, mais consulter un médecin en cas de réactions allergiques sévères

Ces poils, par contact direct de l'homme ou des animaux avec les chenilles ou les nids, ou indirectement lorsqu'ils sont transportés dans l'air, peuvent provoquer des troubles en général peu sévères : réactions cutanées et démangeaisons, atteintes oculaires, dérangements respiratoires. Toutefois, en cas de réactions allergiques plus sévères (urticaire généralisé, gonflement du visage, malaises, vertiges, vomissements, œdème de Quincke, ou rarement choc anaphylactique), l'ARS recommande la consultation d'un médecin ou des services d'urgences.

### La prévention : du bon sens, même quand il fait chaud !

Des préconisations de prévention simples sont recommandées :

- Éviter les balades en forêts touchées par temps sec, chaud et venteux : préférer les sorties à la rosée du matin,
- À défaut, protéger le corps par le port de vêtements couvrants (jambes, cou et bras),
- Tenir les enfants et les animaux de compagnie éloignés des nids tombés à terre,
- Laver soigneusement et fréquemment les vêtements exposés,
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition, prendre une douche et changer d'habits en rentrant de forêt.

Pour les riverains de forêts ou d'arbres infestés :

- Ne pas sécher le linge en extérieur de mai à septembre,
- Laver soigneusement les légumes du jardin,
- Prendre garde en tondant sa pelouse.

Les professionnels de la forêt doivent prendre des précautions particulières et s'équiper d'Équipements de Protection Individuels spécifiques (voir diagnostics et mesures spécifiques proposées par l'ONF aux donneurs d'ordre).

Dans les seuls cas d'infestations extrêmes de processionnaires, notamment en période estivale sèche en secteurs touristiques, **le maire peut prendre la décision de fermer sa forêt ou de ne pas autoriser de manifestations collectives en forêt** (courses, sites d'accueil...).

Plus généralement, pour limiter les conflits entre zones urbanisées et forestières, il faut imposer une distance de recul suffisante par rapport aux lisières pour les nouvelles constructions (au moins 30 m).

## **Les méthodes de lutte : limitées et peu efficaces**

### **Lutte biologique au BT :**

Le Bacille de Thuringe (BT) sous sa forme FORAY 48B a bénéficié de deux homologations :

- En tant que *phytocide* (pour protéger les végétaux) : l'homologation n'est valable que pour **un épandage depuis le sol**,
- En tant que *biocide* (pour protéger la santé humaine) : cette homologation n'est plus valable depuis 2017.

Il n'y a donc pas de possibilité de traitement généralisé d'un massif forestier.

Les traitements depuis le sol ne peuvent être réalisés que le long des lisières et voies suffisamment ouvertes, en conséquences ils n'offrent qu'une protection très limitée au regard de la volatilité des poils urticants.

### **Moyens de lutte ponctuels :**

- Arrosage de nid avec de l'eau ;
- Brûlage au chalumeau ou brûlage des nids après mises en sac.

Ces deux méthodes à impact local n'affectent pas les populations de chenilles et peuvent avoir l'inconvénient de disperser les poils urticants ou de blesser les arbres. Elles doivent être réalisées par des professionnels porteurs des EPI adaptés.

### **La recherche :**

- Des épandages par drone d'une autre spécialité à base de BT (FORAY ES) a été testés sous le contrôle de l'INRAE depuis 2019 sur une profondeur de 30-40m des lisières. À première vue, ce produit sous ce mode d'épandage a semblé efficace. Cependant, cette **modalité reste expérimentale**.

- Des essais à grande échelle à l'aide de phéromones, soit par confusion sexuelle, soit par piégeage, ont donné des résultats décevants pour cette espèce.